



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

sécurité des biens et des personnes

Question écrite n° 46205

Texte de la question

M. André Schneider attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur la nouvelle flambée de violence dans le Bas-Rhin. Les chiffres parlent d'eux-mêmes. Une hausse de 10,7 % des incendies de voiture en trois mois. 284 véhicules brûlés entre le 1er janvier et le 22 mars dans la circonscription de Strasbourg. On constate aussi une forte augmentation des incidents dans les transports en commun, une hausse de 90 % précisent les conclusions du comité départemental de sécurité. Les vols avec violence se sont aussi accrus de 24 %. Devant une telle dégradation, il souhaiterait connaître les mesures et les moyens qu'il entend mettre en oeuvre pour prévenir et stopper l'accroissement de la délinquance et d'assurer à chacun le maximum de sécurité.

Texte de la réponse

Les manifestations de violences constatées dans certains secteurs urbains du département du Bas-Rhin font l'objet de toute l'attention des autorités et des mesures ont été prises pour mieux lutter contre ces actes de délinquance qui portent atteinte à la cohésion sociale. Ainsi, la ville de Strasbourg a-t-elle pu bénéficier, en application du programme de fidélisation décidé par le ministre de l'intérieur, de l'apport d'un escadron de gendarmes mobiles. Il a également été mis à disposition du préfet des unités de CRS effectuant des missions de sécurisation. Cette collaboration avec les effectifs locaux a d'ailleurs permis, les 18 et 20 mai derniers, de rétablir le calme dans le quartier Cronembourg, à la suite d'exactions violentes qui y avaient été commises. Il convient d'ajouter que le bureau départemental de coordination de la lutte contre les violences urbaines, animé par le directeur départemental de la sécurité publique et associant les différents représentants des forces de l'ordre du département, se réunit régulièrement pour faire le point de la situation et envisager les actions à engager dans tel ou tel secteur. De même, dans le cadre du contrat local de sécurité de l'agglomération de Strasbourg, quatre cellules de veille regroupant les principaux quartiers sensibles de la ville ont été mises en place. Composées d'acteurs de terrain, ces structures recensent les différents problèmes, établissent des prévisions et évaluent les besoins nécessaires à mettre en oeuvre le cas échéant ; elles permettent donc d'améliorer les dispositifs de concertation et d'intervention en matière de prévention et de répression. Strasbourg fait partie des circonscriptions de sécurité publique retenues pour la première vague de généralisation de la police de proximité ; en conséquence, les effectifs de la circonscription vont s'accroître de 38 unités en cours d'année. Au cours des cinq premiers mois de l'année, l'action conjuguée des différentes unités répressives s'est traduite par l'interpellation de 44 auteurs de faits de violences et de dégradations (18 majeurs et 26 mineurs) qui ont eu à rendre compte de leurs actes à la justice. Parallèlement, les services de la sécurité publique poursuivent leur activité dans le domaine de la prévention, qu'il s'agisse de l'action permanente du centre de loisirs et de la jeunesse composé de 13 policiers et de 14 adjoints de sécurité ou des relations entretenues avec les partenaires concernés par la sécurité (éducation nationale, municipalité, bailleurs sociaux, transports urbains...). Ce partenariat a notamment permis la formation des correspondants de nuit et des agents locaux de médiation sociale recrutés dans le cadre des emplois-jeunes.

Données clés

Auteur : [M. André Schneider](#)

Circonscription : Bas-Rhin (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 46205

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 mai 2000, page 2963

Réponse publiée le : 16 octobre 2000, page 5928